



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay** Décision N° 2025 426  
Artois Lys Romane

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS  
COMMUNAUTAIRES ASSOCIES**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - FOURNITURES DE PIÈCES ET PRESTATIONS POUR  
VEHICULES LEGERS ET UTILITAIRES (5 LOTS) – SIGNATURE DES ACCORDS A BONS DE  
COMMANDE POUR LES LOTS 4 ET 5**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande Publique, ayant pour objet la fourniture de pièces et de prestations pour véhicules légers et utilitaires, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions et décomposée de la manière suivante :

- Lot 1 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Renault-Dacia, pour un montant maximum de 100 000 € HT
- Lot 2 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Peugeot, pour un montant maximum de 100 000 € HT
- Lot 3 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Citroën, pour un montant maximum de 100 000 € HT
- Lot 4 : Prestations équivalentes à l'origine à toute marques, pour un montant maximum de 100 000 € HT
- Lot 5 : Prestations de carrosseries toutes marques (véhicules légers et utilitaires), pour un montant maximum de 100 000 € HT

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 mai 2025, a décidé de retenir les propositions des sociétés suivantes jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 4 : Prestations équivalentes à l'origine à toutes marques avec la société KEOS BETHUNE BY AUTOSPHERE, ayant son siège à Fouquières-les-Béthune (62232), ZA Actipolis, pour un montant de 11 368 € HT issu de la commande fictive,

Lot 5 : Prestations de carrosseries toutes marques (véhicules légers et utilitaires) avec la société KEOS BETHUNE BY AUTOSPHERE, ayant son siège à Fouquières-les-Béthune (62232), ZA Actipolis, pour un montant de 8 118 € HT issu de la commande fictive,

**Le Président,**

**DECIDE** de signer les accords-cadres à bons de commande ayant pour objet la fourniture de pièces et de prestations pour véhicules légers et utilitaires, pour une période initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois un an, dans les mêmes conditions, avec les sociétés suivantes :

- Lot 4 : Prestations équivalentes à l'origine à toute marques avec la société KEOS BETHUNE BY AUTOSPHERE, ayant son siège à Fouquières-les-Béthune (62232), ZA Actipolis, pour un montant maximum de 100 000 € HT
- Lot 5 : Prestations de carrosseries toutes marques (véhicules légers et utilitaires) : L'offre de la société KEOS BETHUNE BY AUTOSPHERE, ayant son siège à Fouquières-les-Béthune (62232), ZA Actipolis, pour un montant maximum de 100 000 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **3. JUL. 2025**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **- 3 JUL. 2025**

Et de la publication le : **- 3 JUL. 2025**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**